

### 1. Dispositions générales

Les présentes conditions de l'offre « My Security » de Swisscom (Suisse) SA (ci-après dénommée « Swisscom ») complètent les dispositions contractuelles déjà existantes entre le client et Swisscom, notamment les Conditions générales de vente des prestations de Swisscom (ci-après dénommées « CGV »).

My Security a été développée pour la clientèle privée et seules les personnes physiques domiciliées en Suisse peuvent l'utiliser.

### 2. Prestations de Swisscom

#### 2.1 Généralités

Le présent chiffre 2 présente les différents modules des services My Security. Les offres My Security ne contiennent pas toutes l'ensemble des modules. La page d'accueil de Swisscom indique quels modules font partie des différentes offres My Security.

Swisscom met à disposition l'application My Security pour l'utilisation des services. Cette application est régulièrement mise à jour et proposée aux clients sous sa forme la plus récente.

#### 2.2 Étendue des prestations Protection des appareils

Le service Protection des appareils protège les appareils contre les applications et les fichiers malveillants. Chaque licence permet de protéger dix appareils au maximum.

- La protection antivirus protège contre les applications et les fichiers malveillants.
- Le scan antivirus scanne les fichiers les plus vulnérables dans le cadre d'un contrôle antivirus supplémentaire.
- Lorsqu'elle est activée, la fonction « DeepGuard » surveille les applications afin de reconnaître les modifications dangereuses pour le système.

#### 2.3 Étendue des prestations Surveillance d'identité

Le service Surveillance d'identité protège contre le vol de données et sécurise l'identité numérique contre la cybercriminalité.

- Chaque licence permet de surveiller au maximum dix adresses électroniques et d'autres données telles que les numéros de

téléphone, les numéros de compte bancaire (IBAN), les numéros de carte de crédit et les noms d'utilisateur (ci-après « autres informations ») concernant des activités suspectes. Une licence distincte est requise pour chaque adresse e-mail ou autre information devant être protégée par la Surveillance d'identité.gestionnaire de mots de passe

- Les données personnelles liées aux adresses électroniques (p. ex. adresse électronique, noms d'utilisateur, mots de passe, numéro de carte d'identité, numéros de cartes de crédit) sont surveillées en permanence.
- En cas de vol de données ou d'utilisation abusive des données liées à l'adresse électronique, le client est alarmé de manière proactive et reçoit immédiatement des instructions pour limiter le dommage.

#### 2.4 Étendue des prestations Coffre-fort à mots de passe

- Il est possible d'accéder au Coffre-fort à mots de passe depuis dix appareils au maximum.
- Un gestionnaire de mots de passe enregistre les mots de passe de manière sécurisée dans un lieu sûr, avec une fonction de synchronisation pour tous les appareils.
- Le gestionnaire de mots de passe aide aussi à créer des mots de passe complexes. Seul un seul mot de passe principal reste alors nécessaire.
- Les formulaires d'inscription et les mots de passe sont remplis automatiquement pour simplifier l'utilisation de mots de passe sûrs et prévenir le vol d'identité.

#### 2.5 Étendue des prestations VPN

Le service VPN protège le trafic Internet par une connexion cryptée et masque la véritable adresse IP.

- Le cryptage de toutes les connexions Internet protège contre le piratage et la surveillance.
- Inclut une protection WLAN lors de l'utilisation de réseaux Wi-Fi publics et non sécurisés en chiffrant le trafic de données.
- La géolocalisation permet de modifier l'emplacement virtuel au niveau de certains pays et, le cas échéant, de régions. La liste actuelle des

pays ou sites disponibles se trouve sur [https://help.f-](https://help.f-secure.com/product.html#home/total-android/latest/fr/id_80778-latest-fr)

[secure.com/product.html#home/total-android/latest/fr/id\\_80778-latest-fr](https://help.f-secure.com/product.html#home/total-android/latest/fr/id_80778-latest-fr).

- La protection du navigateur bloque automatiquement l'accès aux sites web dangereux en fonction des adresses IP et de l'évaluation des sites web.
- La fonction « Killswitch » met fin au trafic de données lorsque la connexion VPN est interrompue afin de préserver la sécurité (non disponible sur iOS).

## **2.6 Étendue des prestations Protection contre la fraude**

Le service Protection contre la fraude protège contre différents types de fraudes en ligne.

- La protection shopping met en garde contre les boutiques en ligne non sécurisées et vérifie la fiabilité des sites web pendant les achats en ligne.
- La protection du navigateur et la protection contre le hameçonnage bloquent l'accès à des sites web dangereux qui tentent de diffuser des logiciels malveillants ou de voler des données personnelles.
- La protection e-banking protège contre les sites web frauduleux et les connexions non autorisées pendant les sessions d'e-banking.

Les autres prestations dépendent du système d'exploitation. Un aperçu actuel des différentes prestations se trouve à l'adresse <https://www.swisscom.ch/cyber>.

## **2.7 Étendue des prestations Protection du réseau domestique**

Le service Protection du réseau domestique, dans la mesure où il est activé et le client utilise une Internet-Box appropriée, protège l'ensemble des appareils reliés à cette box au sein du réseau domestique contre les risques de cybersécurité suivants :

- Protection, lors de la navigation, contre les sites Web malveillants, les logiciels malveillants, le hameçonnage et d'autres risques de cybersécurité similaires

## **Conditions de l'offre My Security**

- Protection contre les attaques par force brute (essai systématique de mots de passe, etc.)
- Protection en cas d'attaques DDoS (visant à paralyser l'appareil par un volume massif de requêtes)

Le client peut à tout moment désactiver la Protection du réseau domestique dans My Swisscom. Cela n'a pas d'effet sur le prix de My Security qui reste inchangé (pas de réduction).

### **2.8 Réception des avis de dérangement et assistance**

En cas de dérangements concernant les fonctionnalités de base des services, le client peut faire appel gratuitement au helpdesk de Swisscom pour obtenir une assistance.

En cas de problèmes avec les appareils et l'infrastructure privée, des unités d'assistance payantes sont à disposition.

## **3. Prestations et obligations du client**

### **3.1 Conditions générales d'utilisation**

L'abonnement au(x) service(s) présuppose un abonnement de téléphonie fixe ou mobile chez Swisscom ainsi qu'un accès activé à l'Espace Clients Swisscom. Pour utiliser les services, il est nécessaire de télécharger et d'installer l'application My Security sur chaque terminal à protéger. Le client est en outre responsable des composants matériels et logiciels nécessaires ainsi que des configurations informatiques.

Protection du réseau domestique présuppose que le client dispose d'une Internet-Box appropriée et n'ait pas désactivé le service dans My Swisscom.

### **3.2 Configuration minimale requise et mises à jour**

L'utilisation de l'application My Security présuppose que tout appareil sur lequel cette dernière est installée réponde aux exigences minimales en matière de configuration. Une vue d'ensemble constamment actualisée de la configuration requise pour la Protection des appareils et la Surveillance d'identité est publiée sur le portail de Swisscom (<https://www.swisscom.ch/cyber>).

Pour pouvoir utiliser la totalité des prestations proposées par ces services, le client doit, pendant toute la durée de l'abonnement, installer toutes les

mis à jour, utiliser la dernière version de l'application My Security, se servir d'un système d'exploitation conforme à la configuration minimale requise actuelle et le mettre à jour chaque fois que cela est nécessaire.

Pour l'installation d'une nouvelle version de l'application My Security, le client peut décider lui-même du moment de l'installation – sous réserve de répercussions sur l'étendue des prestations. Une nouvelle version de l'application My Security peut impliquer une modification de la configuration minimale requise. Le client s'engage à s'informer régulièrement sur les mises à jour relatives à la configuration minimale requise.

### 3.3 Téléchargement de l'application My Security

Dans le cadre du processus d'installation, le client conclut avec l'éditeur du logiciel un contrat de licence qui règle notamment les questions techniques concernant l'utilisation du logiciel / de l'application My Security ainsi que le traitement des données par F-Secure. La manière dont F-Secure traite les données est indiquée sur la page <https://www.f-secure.com/fr/legal/privacy/total>.

### 3.4 Incidences sur les services

Le client accepte que certains services en ligne ne puissent pas être utilisés ou que leur utilisation puisse être soumise à des restrictions du fait de l'utilisation de l'application My Security et de ses paramètres de sécurité.

En lien avec service Protection du réseau domestique, le client accepte en outre

- que, dans certaines circonstances lorsqu'un trafic de données nuisible est identifié par erreur, ses terminaux ne réagissent plus, soient bloqués inutilement ou subissent une perte de fonctionnalité, ou que les services acquis (en particulier Internet) ne fonctionnent plus ou seulement de manière limitée, étant précisé que Swisscom et son fournisseur s'efforcent de réduire le plus possible le nombre de cas de ce genre ;
- que, pour certaines connexions internet, le contrôle de sécurité puisse entraîner une augmentation du temps de chargement et une diminution du débit de données ;

## Conditions de l'offre My Security

- que la connexion des appareils à l'internet puisse être interrompue afin de les protéger.

## 4. Prix / facturation

### 4.1 Prix

Les prix et redevances actuellement en vigueur sont publiés sur [www.swisscom.ch/cyber](http://www.swisscom.ch/cyber) et font foi.

### 4.2 Facturation

My Security est facturée mensuellement sur la facture Swisscom du client.

Sauf accords contraires, l'obligation de paiement débute avec la notification de la confirmation de commande.

### 4.3 Retard de paiement

Les dispositions des CGV s'appliquent.

## 5. Garantie

Avec ces services, Swisscom et l'éditeur du logiciel appliquent les dernières avancées techniques dans le cadre de l'étendue des prestations (voir points 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6 et 2.7) pour assurer une sécurité maximale en fonction du service concerné et du système d'exploitation utilisé.

Swisscom s'efforce d'assurer une disponibilité élevée de ses services My Security. Elle ne peut toutefois pas garantir que son infrastructure et ses services My Security fonctionneront sans interruption ni dérangement.

En complément des CGV, **Swisscom ne peut notamment pas garantir** que les différentes fonctions de protection (voir points 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6 et 2.7) offrent une protection absolue de l'appareil du client. **Swisscom ne peut notamment pas garantir que les services My Security détecteront et combattront à temps tous les événements dommageables.**

**Swisscom ne peut pas non plus garantir**

- le parfait fonctionnement sans interruption ni défaillance, la qualité et la disponibilité à tout moment des services et de leurs différentes fonctionnalités ;

- le fonctionnement irréprochable des services sur tous les terminaux et en combinaison avec tous les composants matériels et logiciels ainsi qu'avec tous les systèmes d'exploitation ;
- que des attaques, des accès de tiers ou des programmes malveillants ne viennent porter atteinte à l'utilisation d'autres services ou causer d'autres dommages au client ;
- le bon fonctionnement des services sur des appareils qui n'ont pas été achetés auprès de Swisscom ou qui ne figurent pas sur la liste des appareils compatibles.

## 6. Responsabilité

### **En complément des CGV, Swisscom ne peut être tenue responsable,**

- si malgré l'installation et la mise à jour du logiciel / de l'application My Security ou malgré la fonction de Protection du réseau domestique activée, des dommages se produisent sur les appareils protégés ou si des sites web indésirables sont accessibles ;
- si My Security ne détecte pas un événement dommageable, le détecte tardivement, ne le combat pas ou le combat de manière tardive ;
- si My Security identifie à tort un comportement non problématique comme événement dommageable ;
- si une fonction de sécurité déconnecte des terminaux d'Internet ;
- si My Security cause une perte de fonctionnalité des terminaux ou une perte de services de Swisscom.

**Sauf disposition légale contraire, Swisscom décline toute responsabilité, notamment en cas de dommage dû à une perte de données ou à une perte de mots de passe, de manque à gagner ou de dommages consécutifs.**

## 7. Durée et résiliation ; Offre de gratuité

### 7.1 Durée et résiliation

Si une offre My Security prévoit une durée minimale du service, cette offre peut être résiliée pour la première fois à la fin de la durée minimale

## Conditions de l'offre My Security

moyennant un préavis de deux mois. Les conséquences d'une résiliation anticipée sont régies par les CGV. Sans résiliation, le service est poursuivi pour une durée indéterminée.

Après expiration de la durée minimale et en cas d'offres sans durée minimale, le service peut être résilié à tout moment par chacune des parties à la fin d'un mois, moyennant un préavis de deux mois.

Une licence pour la Protection des appareils peut être restituée à tout moment. Le client peut ainsi utiliser cette licence pour un autre appareil.

Une licence pour la Surveillance d'identité peut être restituée à tout moment par l'effacement, dans l'application, d'une adresse électronique ou d'un numéro de carte de crédit. Le client peut alors utiliser cette licence pour une autre adresse électronique ou un autre numéro de carte de crédit.

En cas de résiliation de l'abonnement de téléphonie fixe ou mobile existant au moment de la conclusion du service (chiffre 3.1), ce dernier se poursuit avec les CGV existantes, à moins qu'il ne soit lui aussi explicitement résilié conformément au présent chiffre 7.

### 7.2 Offre de gratuité

L'offre de gratuité pour le service proposé est valable une seule fois par client. Ce service est ensuite facturé automatiquement une fois la durée de l'offre écoulée. La résiliation de ce service au terme de l'offre ne permet pas au client de bénéficier d'une autre offre de gratuité. S'il souhaite bénéficier d'une autre offre de gratuité, il devra se réabonner ultérieurement au service souhaité.

## 8. Modifications

Les dispositions des CGV s'appliquent.